

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00023

Numéro SIREN : 340 357 052

Nom ou dénomination : AGS MARTINIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 5464

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CERTIFIÉ CONFORME

À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Adresse de l'entreprise PLACE D'ARMES-97232 LE LAME 97232 LE LAMENTIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Numéro SIRET* 3 4 0 3 5 7 0 5 2 0 0 0 4 2

Néant ☐ *

			Exercice N clos le. 31122022		N-1 31122021				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 262	AG	4 262			
		Fonds commercial (1)	AH	259 163	AI	259 163	259 163		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	120 251	AO	120 251	120 251		
		Constructions	AP	4 175 557	AQ	1 048 002	3 127 554		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 641	AS	25 377	7 263		
		Autres immobilisations corporelles	AT	286 874	AU	240 667	46 206		
		Immobilisations en cours	AV	6 550	AW	6 550	3 594		
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	91 445	BI	91 445	87 060		
	TOTAL (II)			BJ	4 976 745	BK	1 318 310	3 658 435	3 850 441
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	88 506	BM	88 506	81 658	
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	202 727	BY	58 500	144 227	65 614	
		Autres créances (3)	BZ	25 872	CA	25 872	31 546		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF		CG		36 012		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 330	CI	24 330	34 395			
	TOTAL (III)	CJ	341 436	CK	58 500	282 936	249 226		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 318 182	1A	1 376 810	3 941 371	4 099 667		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 395 968)	DA	395 968	395 968
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	39 596	39 596
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 554	58 506
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	101 207	81 637
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	538 327	575 708
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	136 500	136 500
	TOTAL (III)	DR	136 500	136 500
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	689 881	782 453
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	2 071 604	2 059 406
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	59 417	64 558
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	199 287	116 967
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 921	116 295
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	166 140	242 358	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 293	5 420
	TOTAL (IV)	EC	3 266 544	3 387 458
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 941 371	4 099 667
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 764 088	2 710 593	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	77 214		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE		Néant						
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	558	FB		FC	558	15
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		
			services *	FG	799 894	FH	2 263 664	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	800 452	FK	2 263 664	FL	3 064 117	3 005 050
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	4 800	9 300	
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 068 917	3 014 350
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	89 491	84 235	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(6 848)	(22 403)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 694 186	1 687 371	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	66 095	38 861	
	Salaires et traitements*				FY	634 671	614 620	
	Charges sociales (10)				FZ	177 789	178 766	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*		GA	225 208	222 557	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	4 600	5 900		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		50 000		
	Autres charges (12)				GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 885 194	2 859 911	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	183 722	154 439	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP		1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	33 431	28 861	
	Différences négatives de change				GS	2	4	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	33 433	28 865	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(33 433)	(28 864)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	150 289	125 574	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	7 197	7 954		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		645		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		799		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 197	9 399		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	65	2		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	65	2		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	7 132	9 396		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	56 214	53 333		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 076 115	3 023 750		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 974 907	2 942 113		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	101 207	81 637		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6		obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
regularisations divers comptes				65				
aide transports						2 700		
indemnité reçue carpa suite litige						3 000		
remboursement cfe						1 413		
regularisations divers comptes clients						84		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	263 425	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	120 251	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	3 825 598	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	234 921	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	104 255	KQ		KR	10 782
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	29 141	KT		KU	3 500	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	55 683	KW		KX	10 592	
		Matériel de transport *				KY	186 468	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	33 142	LC		LD	986	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 594	LI		LJ	2 956	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	4 593 056	LO		LP	28 817	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	87 060	1U		1V	4 385		
TOTAL IV					1Q	87 060	1R		1S	4 385		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	4 943 542	0H		0J	33 202		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	263 425	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	120 251	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	3 825 598	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	234 921	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	115 037	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	32 641	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	66 276	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	186 468	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	34 129	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			IY		NZ		NA	6 550	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IV		NG		NH	4 621 874	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	91 445	2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK	91 445	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K		0L	4 976 745	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 4 262	PF	PG	PH 4 262
TOTAL I		RK 4 262	RM	RN	RO 4 262
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM 720 769	PN 191 279	PO	PQ 912 049
	Sur sol d'autrui	PR 100 813	PS 19 152	PT	PU 119 965
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 10 402	PW 5 584	PX	PY 15 987
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 24 026	QA 1 351	QB	QC 25 377
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 19 695	QE 5 010	QF	QG 24 706
	Matériel de transport	QH 182 208	QI 1 432	QJ	QK 183 641
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 30 923	QM 1 396	QN	QO 32 320
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 1 088 839	QV 225 208	QW	QX 1 314 047
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 1 093 101	ØP 225 208	ØQ	ØR 1 318 310

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	IA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	ID	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	IP	IQ	TR
	TOTAL I	3Z	IS	IT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S 425	5T	5U 425
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 136 500	5W	5X	5Y 136 500
	TOTAL II	5Z 136 500	IV 425	IV	IX 136 925
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 58 700	6U 4 600	6V 4 800	6W 58 500
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 58 700	IV 4 600	IV 4 800	UA 58 500
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 195 200	UB 5 025	UC 4 800	UD 195 425
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 5 025	UF 4 800	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	202 727	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	383	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 836	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 157
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 495	
	Charges constatées d'avance	VS	24 330	
	TOTAUX		VT	344 375
	RENVIS	(1) Montant des	VD	
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	77 214	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	612 667	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 071 604	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	199 287	
Personnel et comptes rattachés		8C	4 786	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 643	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 577	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 096	
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 817	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	166 140	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L	3 293	
TOTAUX		VY	3 207 127	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	168 038	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise :		SARL A.G.S. MARTINIQUE		Néant ☐		Exercice N. clos le : 31122022	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 101 207	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 3 240
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7 56 214	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN 232 180
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WO
							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR 392 841	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XB
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						WZ
	Majoration d'amortissement*						XA
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC 150 000	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II XH 150 986	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI 241 855	
				déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 241 855	XO

Désignation de l'entreprise SARL A.G.S. MARTINIQUENéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZI	1 943
--	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	58 506	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	81 637				- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes			ZE	138 589	
							Autres répartitions			ZF		
	TOTAL I			0F	140 143		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	1 554	
						TOTAL II			ZH	140 143		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
						Exercice N :			Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7				YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						1 128 421		YT	1 153 974		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	250 506	275 642		XQ	223 024		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						1 408		IU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						4 069		SS	1 903		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		284 643		ST	308 469		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						1 694 186		ZJ	1 687 371		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						20 501		YW	18 683		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		45 594		9Z	20 178		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						66 095		YX	38 861		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						55 686		YY	64 520		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						640 321		0B			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						0.50 %		ZK	0.50 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL	
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO	
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				10			
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) 9						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) 10						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % 11						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☐

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-1				
		N-2				
	différente (art. 39 quaterdecies	N-3				
		N-4	3 482 701	928 720	232 180	2 321 801
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-5				
		N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7				
		N-8				
	N-9					
	TOTAL 2		3 482 701	928 720	232 180	2 321 801

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a series-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a series-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ou 19 % ❹		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.G.S. MARTINIQUE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.G.S. MARTINIQUE

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	23.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 064 117
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 064 117

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	6 848
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6 848

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	106 396
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 401 638
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	25 135
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	196 864
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 730 035

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 340 929
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 340 929
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 064 117
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	9 114 562
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Cgfid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

3 4 0 3 5 7 0 5 2 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.G.S. MARTINIQUE

ADRESSE (voie)

PLACE D'ARMES-97232 LE LAME

CODE POSTAL

97232

VILLE

LE LAMENTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 24 748

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

MOBILITAS

N° SIREN (si société établie en France)

950026104

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

24 748

Adresse :

N°

14

Voie

14 RUE DENIS PAPIN

Code Postal

95250

Commune

BEAUCHAMP

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGS MARTINIQUE
SARL au capital de 395 968 Euros
Siège social : ZI Place d'Armes 97232 LE LAMENTIN

RCS B 340 357 052

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2023

L'an **deux mille vingt-trois** et le **vingt-sept juin** à dix heures (heure locale),

L'associé unique, la SA MOBILITAS, représentée par Monsieur Cédric CASTRO, Président du Directoire, dûment habilité, propriétaire des **24.748 parts** composant la totalité du capital social de la SARL AGS MARTINIQUE,

Ayant délibéré sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes clos au **31 décembre 2022** et quitus au gérant
- Affectation du résultat d'exercice
- Convention visée à l'article L 223-19 du code de commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,

Arrêtés le **31 décembre 2022** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

DEUXIEME DECISION :

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **101.207,86 euros** au compte report à nouveau.

Il est rappelé que la société a distribué, au cours des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

<i>Dividendes</i>	<i>Exercices</i>	<i>Distribution globale /€</i>	
2022	2021	138.589	Eligible à l'abattement de 40%
2021	2020	123.740	Eligible à l'abattement de 40%
2020	2019	2.128.328	Eligible à l'abattement de 40%

TROISIEME DECISION :

L'associé unique, approuvant la proposition du gérant, décide de prélever sur le compte report à nouveau la somme de **98.992 euros**, pour servir un dividende de **4 euros** par action. Ces dividendes seront payables à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique déclare que les conventions, visées à l'article L223-19 du code de commerce précédemment conclu, ont continué leurs effets.

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

SA MOBILITAS

Représentée par Cédric CASTRO



